



PRÉFET DE L'OISE

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 10 janvier 2019
portant nomination des membres des commissions de contrôle
dans les communes du département de l'Oise**

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code électoral, notamment les articles et L.19 et R.7 à R.11;
- Vu** le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de l'Oise ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif du 25 avril 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif du 30 avril 2019 ;
- Vu** les nouvelles propositions des maires des communes concernées ;
- Vu** les désignations des représentants par le Président du tribunal de grande instance du département ;
- Vu** les demandes de modifications transmises par les maires :
- Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte des nouvelles propositions des maires et des présidents des tribunaux de grande instance ;
- Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les annexes du présent arrêté remplacent celles de l'arrêté préfectoral modifié du 30 avril 2019 ;

Le reste sans changement.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise, les maires des communes du département de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 6 février 2020

Le Préfet


Louis LE FRANC